Contrat de location à court terme

Terminal de paiement CCV Mobile	ou CCV Budget
CCV Mobile est un terminal sans fil équipé d'une liaison GPRS (Mobistar/Proximus). Ce système autorise aussi le roaming dans les pays frontaliers. CCV Mobile est la solution idéale pour les clients à la recherche d'un système mobile pouvant être utilisé sur les différents sites d'une entreprise. Ce système doit sa souplesse inédite à sa grande portée, à sa fiabilité hors pair grâce à la liaison GPRS et à sa sécurité étant donné que vous disposez de moins d'argent liquide en caisse à la fin de la journée	CCV Budget permet le règlement simple, rapide et des transactions avec vos clients. De plus, vous gagnez de la place sur votre comptoir car toutes les fonctions sont regroupées dans un seul et même appareil. Le CCV budget peut aussi bien être connecté sur la ligne téléphonique qu'à l'internet.

1. Prix de location à court terme

Etape 1: terminal	Etape 2: période de location
☐ CCV Mobile (terminal mobile par GPRS) + Gprs communication inclus + 5 rouleaux de papier	☐ 1-7 jours (€ 70)
	☐ 2 semaines (€ 90)
☐ CCV Budget (terminal fixe via internet ou par téléphone) + 5 rouleaux de papier	☐ 3-4 semaines - max 4 semaines (€ 140)
	☐ 2-3 mois - max. 3 mois (€ 300)
	☐ 4-6 mois - max. 6 mois (€ 530)
Etape 3: extras	**Etape 4: nombre**
☐ Plug and Pay* (€ 65)	
☐ Echange Service 6/7** (inclus)	
☐ Service par téléphone 7/7 (inclus)	

*Notre prix comprend : l'initialisation, la mise en service et l'activation avec les instructions, l'appareil est testé, et prêt à l'emploi.

**Echange du terminal, temps réponse 2 jours ouvrables, service par téléphone et par mail 7/7, réparation inclus, SW updates inclus.

CCV Belgium nv/sa – Ter Waarde 48 -8900 Ieper – T: 0800/81 025- F:057/22 93 95 – E: sales@be.ccv.eu

Caution

- Une caution d'un montant de **€ 150** devra être versée sur le compte (KBC) suivant
  IBAN: BE92 4673 3672 9123
  BIC: KREDBEBB
- **La preuve du paiement** de la caution est envoyé avec les documents signés. Seulement avec ces éléments de preuve, votre commande sera traitée.
- Si nous n'avons par reçu la caution, nous ne pouvons pas traiter votre commande.

Période de location

- De ..... / ..... / 2015 ..... à ..... / ..... / 2015

Fin de la période de location

- Après l'expiration du contrat de location, le client renvoie le terminal à CCV Belgium nv/sa, Ter Waarde 48, 8900 Ieper. (Il y a une étiquette envoyée avec la livraison pour renvoyer le terminal). Au cas où le terminal n'est pas reçu par nos services dans un délai de 8 jours après le dernier jour de location, **la caution sera remise** en compte par la société CCV Belgium nv/sa.

Demandes activation

- Numéros d' affiliation si existants: commande minimum 6 jours ouvrables d'avance.
- Si besoin de nouveaux numéros d'affiliation : commande minimum 10 jours ouvrables d'avance.

Données de l'ancien terminal:

Ancien terminal:

TId: **Résiliation:** ☐ Oui ☐ Non

Identification du client et adresse du site:

Nom de l'établissement:

Forme juridique:

Nom responsable:

Function:

Adresse:

Code postal: Lieu:

Tél: Fax:

Gsm:

E-mail:

N° TVA:

Activité: Date de début des activités:

N° de compte:

Fermé: LU ☐ MA ☐ ME ☐ JE ☐ VE ☐ SA ☐ DI ☐

Ouvert: De: à: De: à:

Adresse de facturation:

Idem identification ☐ (si différent, remplissez ci-dessous)

Nom de l'établissement:

Forme juridique:

Nom responsable:

Function:

Adresse:

Code postal: Lieu:

Tél: Fax:

Gsm: N° TVA:

Email facture électronique:

Toute modification doit être transmise par écrit en temps utile: boekhouding@be.ccv.eu

CCV Transactions Prix : traitement des transactions de débit par Maestro et/ou V-Pay (le prix est déterminé sur la base des transactions réelles de ce mois par terminal).

Nombres de transactions/mois/terminal	Pris excl TVA
1-49 transactions	€ 0,3564/tx
50-99 transactions	€ 0,2546/tx
100-149 transactions	€ 0,2036/tx
150-249 transactions	€ 0,1731/tx
250-499 transactions	€ 0,1527/tx
boven 500 transactions	€ 0,1324/tx

CCV TRANSACTIONS CONTRACT CCV BELGIUM NV Conditions de transport et de traitement de paiements par carte de débit

Tarifs et Frais CCV
Le contract CCV Transactions propose

Date de Transaction + 2 jours ouvrable
Le deuxième jour après le jour où l'opération a eu lieu sur votre solution de paiement que vous recevez de l'argent dans votre compte. Paiement par carte de débit qui sont traitées par CCV Transactions seront payées à l'Acceptant, L'Acceptant de CCV Transactions devra payé une commission à CCV pour les Services. (Excl. TVA).

Rapportage (option)
CCV Belgium FP offre la possibilité de recevoir par mail pour chaque terminal un rapport de transactions détaillé. Sur le rapport figurent la date de transactions, l'heure de transaction, le montant et les 4 derniers chiffres du numéro de carte. Si l'acceptant veut bénéficier de ce service, celui-ci devra payer par terminal à CCV Belgium les montants ci-dessous:

☐ oui, un rapport mensuel GRATUIT

☐ oui, un rapport hebdomadaire € 4,95 hors TVA par terminal, par mois

☐ oui, un rapport journalier € 9,95 hors TVA par terminal, par mois

Email:

Clôture transactionnelle flexible (optionnel)
Les banques en Belgique traitent de façon standard les transactions par période de clôture. Ces temps ne sont pas toujours synchronisés avec vos heures d'ouverture et cela signifie du travail supplémentaire pour votre administration. CCV Belgium vous offre la possibilité de choisir une période de clôture variable. Cela signifie que les paiements sont traités aux heures d'ouverture où elles ont eu lieu.

☐ oui, je choisis pour une période de clôture variable
pour € 2,95 hors TVA par terminal, par mois. Période de clôture souhaitée: de: ..... h.

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales au verso et déclare les avoir acceptées.

Les prix indiqués hors TVA. TVA 21%
Remarques:

Signature:

Date:

CCV Belgium nv/sa
Ter Waarde 48, PB 10003 BP,
8900 Ieper, Belgium
T +32 (0)57 215 218
F +32 (0)57 201 993
www.ccv.eu
www.ccv-belgium.be
BTW: BE 0460.253.716
KBC BIC: KREDBEBB
IBAN: BE92 4673 3672 9123
BNPP Fortis BIC: GEBABEBB
IBAN: BE52 0013 9258 1409
Dexia BIC: GKCCBEBB
IBAN: BE28 7795 9082 5620
ING BIC: BBRUBEBB
IBAN: BE59 3850 5749 7926

2. Cartes de crédit

Maestro	VISA	V PAY	MasterCard
☐ Equens / Paysquare (1,35%)		☐ Europabank (1,35%)	

3. Accessoires

☐ Rouleaux de papier (20 rouleaux)	€ 19,80/boîte	Nombre: .....

Veuillez corriger ou compléter les coordonnées, et renvoyer l'offre signée à *sales@be.ccv.eu* ou faxer à 057-229395.

Le client déclare avoir prix connaissance des conditions générales en annexe et les avoir acceptées

☐ **Copie carte d'identité (recto/verso) obligatoire + relevé bancaire**

Pour accord

Nom du commerce:

Personne autorisé à signer:

Date: ..... /..... /..... Signature:

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FACTURATION..

Les conditions de vente fixées ci-dessous sont applicables à toutes nos présentations, à l'exclusion de toutes autres conditions de vente. Il ne peut y être dérogé que suite à un accord particulier écrit et préalable.

1. Validité des devis

Nos devis sont valables pour une durée de 30 jours et doivent être acceptés par écrit. Nous n'y sommes cependant tenus qu'après une confirmation écrite et signée de la commande.

2. Délais de livraison

Les délais de livraison sont signalés à Les délais de livraison sont signalés à titre approximatif. Un retard de livraison ne peut entraîner l'engagement de la responsabilité de CCV BELGIUM NV/SA et ne peut en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts. Les cas de force majeure et les évènements sur lesquels nous ne pouvons exercer aucun contrôle (interruption des livraisons, grèves, manque de moyens de transport, etc.) nous déchargent de toute responsabilité.

3. Installation

En cas ce qui concerne la livraison, nous partons du point de vue qu'un point d'accès à l'électricité et une ligne téléphonique normalisée, sans services complémentaires, se trouvent à maximum 2,5 mètres du lieu d'installation du terminal. Tous les frais d'installation de la ou des lignes téléphoniques, ainsi que le ou les abonnements et la télécommunication correspondants sont entièrement à la charge de l'acheteur.

4. Annulation

L'acheteur est habilité à annuler gratuitement le bon de commande pour autant qu'il le fasse par courrier recommandé et ce, dans les huit jours suivants la signature du bon de commande. En cas d'annulation après cette date, le vendeur sera habilité à réclamer des dommages et intérêts pour cause de rupture de contrat. Ces derniers sont fixés à 30% du prix des articles commandés et / ou du travail à effectuer et ce, avec un minimum de 250 euros. Seul le tribunal d'Ypres est habilité à juger les litiges concernant ces contrats.

5. Prix

Les prix indiqués sur nos bons de commande comprennent la mise à disposition des articles commandés dans nos ateliers, qui sont facturés aux prix en vigueur.
De plus, les prix indiqués sur nos bons de commande peuvent être adaptés en fonction de l'évolution des prix des matières premières et des salaires entre le moment de la commande et celui de l'exécution du contrat (pourvu que l'on tienne compte d'une période de 30 jours, voir art 1)

6. Paiement

Sous réserve d'une clause contraire, nos factures sont payables au comptant. En cas de non paiement de la facture à l'échéance, un intérêt de 1,5% par mois sera dû de plein droit et ce, sans la moindre mise en demeure. En outre, le montant de la facture impayée sera majoré de 15% et ce, avec un minimum de 150 euros. À défaut de paiement le jour de l'échéance de la facture, toutes les autres factures seront immédiatement exigibles, même celles qui ne sont pas arrivées à échéance. Les dispositions indiquées plus haut s'appliquent également en cas de location-vente.
En cas de non paiement dans les dél En cas de non-paiement dans les délais fixés, notre société se réserve le droit de faire établir la résiliation du contrat au préjudice de son cocontractant et ce, sans les moindres dommages et intérêts. (En cas de revendication de l'appareil, tous les frais seront répercutés sur l'acheteur, ceci comprenant les frais d'amortissement, les frais d'initialisation, les frais de paramétrage, les frais transports, etc.).

7. Propriété et risques et périls

Notre société conserve le droit de propriété sur tout le matériel acheté jusqu'au moment du paiement intégral de ce dernier, y compris les intérêts et les frais. À partir de la livraison, les risques et périls sont exclusivement à la charge de l'acheteur.

8. Garanties

En ce qui concerne les manquements aux articles livrés (hardware et / ou software), la société a une obligation de garantie sur le matériel. Cette dernière ne dépasse jamais celle de ses fournisseurs. Cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement de la pièce défectueuse, pour autant que notre société en soit immédiatement mise au courant et qu'aucun tiers ne soit intervenu. Les frais d'administration ainsi que les frais de déplacement de chaque déplacement seront portés en compte. L'étendue de cette garantie est déterminée selon qu'un contrat de service ait été signé ou non. Tous les dommages indirects (tels que, par exemple, une diminution du chiffre d'affaires et une perte de bénéfices) sont formellement exclus de la garantie. La garantie expire en cas de non observation du mode d'emploi, en cas d'intervention de tiers, en cas de non respect des conditions en ce qui concerne la température et l'humidité, en cas de modification de l'électricité, en cas de mauvais usage, en cas de manque de surveillance,

Date: ..... /..... /..... Signature: